

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 juin 2010 A 18 h 00**  
**Commune de BEAUMES-de-VENISE**

**Présents** : Jérôme BOULETIN, Christiane AMIEL, Francis ELOI, Alain XAVIER, Jean-Noël POTTAM, Roger BEZERT, Sylvette AUTOMNE, Jean-Louis PAULEAU, Sabine SOL, Corinne BERNARD, Susanne VAUTE, Denis VIAL, Georges PEYRONNET, Jean FARAUD.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Christian GONNET donnant pouvoir à Jérôme BOULETIN.

**Absents** : Christophe CHABRAN, Valérie FOUQUET, Bruno ALLEMAND.

**Secrétaire de séance** : Denis VIAL.

\*\*\*\*\*

## **1. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Premier Adjoint fait part au Conseil Municipal que suite à divers changements qui seront effectifs début septembre 2010, il convient de faire certaines modifications de poste dans le personnel communal.

### **SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE**

- demande d'un Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps non complet 31h30 qui travaille à la cantine, de réduire son temps hebdomadaire de travail à 17h30 hebdomadaire.
- départ à la retraite d'un Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps non complet 17h30 qui travaille à la cantine prévu au 5 septembre 2010, donc suppression du poste,
- En conséquence de ce départ à la retraite création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet soit 35h hebdomadaire, d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet soit 35h et d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet 23h.
- En contre partie suppression d'un poste Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps non complet soit 4h, d'un poste Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet soit 31h et d'un poste Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet soit 28h.

Monsieur le Premier Adjoint précise qu'il s'agit de modifications interne au service de la cantine et qu'au final il y a autant d'heures créées que d'heures supprimées.

### **SERVICE TECHNIQUE**

- départ à la retraite d'un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps 35h au Service Technique prévu au 6 septembre 2010, donc suppression du poste.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

## **2. Création d'emplois de personnel saisonnier au Service Technique**

Monsieur le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'1 emploi contractuel au Service Technique pour les besoins estivaux conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35h sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, Indice Brut 297, Indice Majoré 292, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 août 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### **3. Aménagement du cimetière – Demande de subvention du Ministre de l'Intérieur**

Monsieur le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal le projet d'Aménagement du cimetière et la délibération n° 89-11-2009 du 24 novembre 2009 par laquelle la réserve parlementaire 2010 avait été demandée auprès du Sénateur DUFAUT pour le projet du cimetière au taux le plus élevé possible.

Monsieur le Premier Adjoint fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la préfecture de Vaucluse informant qu'une subvention de 7 500€ avait été attribuée à la commune par Monsieur le Ministre de l'Intérieur de l'outre mer et des collectivités territoriales pour l'extension du cimetière.

Ce courrier précisait qu'il fallait joindre au dossier une délibération qui décide des travaux, de leur montant et qui sollicitait la subvention, en précisant le montant de 7 500 €.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que les travaux pour l'aménagement du cimetière s'élèvent à 180 559,60€ HT.

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal de solliciter au Ministre de l'Intérieur, une subvention de 7 500 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Convention avec le garage Mercier**

Monsieur le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal le problème causé par des voitures à l'état d'épaves situées sur le territoire de la commune. Afin de pouvoir faire enlever ces épaves, il faut prendre une convention avec un garage habilité à faire ce type de démarche.

Monsieur le Premier Adjoint dit que cette convention pourrait être passée avec le garage Mercier situé sur la commune de Beaumes-de-Venise.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal et sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal une fois la convention établie.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19 h 00.